

Monsieur Claude Richer
Président de la commission d'enquête.
Direction régionale et interdépartementale de
L'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
Unité territoriale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux
Pôle urbanisme d'utilité publique
5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15

Paris, le 12 juillet 2016

Objet : projet de liaison ferroviaire directe CDG express entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport de Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2).

Monsieur le Président,

Notre association représente plus de 70 compagnies françaises, européenne et internationales pour leurs opérations en France.

Une majorité d'entre elles desservent l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.

La qualité du transport de surface entre l'aéroport et la ville de Paris est parmi leurs toutes premières priorités.

Elles transportent entre la France et de nombreux pays étrangers des passagers ayant des motivations variées mais qui toutes se traduisent pour notre pays par le développement de notre économie.

Qu'il s'agisse de touristes, de familles, de participants à des colloques ou autres congrès ou, enfin, de voyageurs professionnels, tous attendent de l'aéroport de Paris CDG, qui est notre aéroport majeur, un accès à Paris aux standards internationaux.

Il n'est pas inutile de rappeler que notre pays a fait du tourisme un axe majeur de son développement économique, que cette industrie est fortement créatrice d'emplois et qu'elle présente la caractéristique essentielle de ne pas être délocalisable.

Or, le projet qui nous est proposé ne correspond pas aux standards recherchés :

- La desserte ne se fait pas en site propre.
- Le trafic aéroportuaire serait mélangé au trafic local, avec toutes les conséquences en termes de qualité et de sécurité.
- Les fréquences seraient insuffisantes et soumises aux aléas du service public.

Quant au financement du projet via la perception d'une taxe perçue sur tous les billets d'avion, tout en étant contraire aux règles de l'OACI, elle serait contreproductive en augmentant le prix des billets d'avion pour tous les passagers, y compris ceux qui n'utiliseraient pas ce transport.

Pour cet ensemble de raisons, BAR France demande que le projet soit révisé pour présenter un niveau de qualité de transport au moins équivalent aux standards internationaux et que son financement ne se fasse pas exclusivement au détriment du transport aérien.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Secrétaire Général
Yves Ezanno.